



**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 15 décembre 2022**

**Objet : Club jeunes : demande de subventions séjour d'avril 2023**

L'an deux mille vingt et deux et le 15 décembre à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE,  
Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT  
Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ  
Estéban, BONO Vicente HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie MIOTTO Lucie, BIANCO  
Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, DEYE Manuel, DURAND Thierry, et AKLA  
Mohammed.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MUNOZ Esteban, Mme  
Karine AILLAUD a donné procuration à Mme Yasmina KERBOUA, M. Thierry DURAND a  
donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mme Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-

REÇU EN PRÉFECTURE Collectivités Territoriales.

le 16/12/2022

Application agréée F.legipite.com

Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Délibération n° 2022/08/53

**OBJET : Club jeunes : demande de subventions séjour d'avril 2023**

Madame le Maire expose que le Club Jeunes envisage de proposer un séjour de 3 jours à MEOLANS-REVEL en avril 2023.

Ce séjour est subventionnable par la CAF.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement	2310€	Familles	540€
Transport	730€	Commune	500€
		CAF	2000€
<b>TOTAL</b>	<b>3040€</b>		<b>3040</b>

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter une subvention de 2000€ à la CAF pour l'organisation de ce séjour,
- autorise Mme le Maire à accomplir les démarches nécessaires

Malijai,

Le 15 décembre 2022  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application applis F-legalite.com